

BELLE CÉRÉMONIE A AMQUI

(Du Progrès du Golfe, 5 déc. 1913.)

Dimanche dernier, 30 novembre, après les vêpres, a eu lieu la bénédiction d'une bannière de l'Union St-Joseph du Canada, présentée au conseil St-Nazaire d'Amqui par l'Exécutif à titre de récompense pour le recrutement considérable fait dans la paroisse durant le dernier concours.

La bénédiction de la bannière a été très édifiante. Monsieur le curé Caron, dans un magnifique sermon, nous démontra le rôle que l'Union St-Joseph doit jouer dans la société par son action bienfaisante et religieuse.

Il donna le sermon sur "l'action catholique," avec beaucoup d'éloquence.

Après la bénédiction du St-Sacrement, les membres de l'Union St-Joseph se rendirent, bannière en tête, à la salle du couvent où avait lieu le banquet.

A la table d'honneur présidait M. le curé, ayant à ses côtés M. le Dr. Rochon, d'Ottawa, organisateur en chef de la Société; M. P. H. A. Caron, officier du conseil de district de Québec; Dr. Pérusse, médecin du Conseil St-Nazaire, le notaire Dionne, maire d'Amqui et madame Dionne, M. l'avocat et madame Noël.

Représentant les Artisans-canadiens-français: M. Vaillancourt, président du conseil St-Nazaire, MM. Doran, Desbiens et Dubé, marchands de la localité. Plus d'une cinquantaine de convives prirent place aux autres tables.

La santé du pape et du roi Georges V fut proposée par M. le curé. Puis vinrent les discours. M. le Dr Rochon nous fit connaître les avantages de l'Union St-Joseph. M. P. H. A. Caron, organisateur et fondateur du conseil, représentant du conseil de district de Québec, nous dit qu'il était bien satisfait de voir les progrès immenses qu'avait fait la société à Amqui et que de plus il se joignait à l'exécutif d'Ottawa pour les féliciter du travail accompli dont on avait la preuve par la magnifique bannière qu'on avait sous les yeux. Le Dr Pérusse nous dit qu'il augurait un avenir brillant pour le conseil St-Nazaire.

M. le notaire Dionne, comme maire, souhaite la bienvenue aux convives et l'avocat Noël nous dit qu'il désirait vivement l'union entre toutes les sociétés canadiennes-françaises. M. Doran, marchand, et autres adressèrent la parole.

La partie musicale, sous la direction de Melle Michaud, pianiste et Lepage, violoniste, fut bien réussie. Plusieurs chansons patriotiques furent rendues par les messieurs et les dames.

Bref, on se sépara en emportant un magnifique souvenir de cette belle réunion.

(Communiqué.)

FUNÉRAILLES à ST-ÉTIENNE DES GRÈS.

Jeudi, le 13 novembre, eurent lieu à St-Etienne des Grès les funérailles de feu François Grenier, âgé de 63 ans, et depuis 10 ans membre dévoué de l'Union St-Joseph du Canada.

Les membres de la St-Joseph, au nombre de 30, escortèrent la dépouille jusqu'à l'Eglise et de là au lieu de la sépulture.

Le défunt était porté en terre par quatre de ses fils: Adjutor, Joséphat, Ovila, Wilfrid, et le corbillard était conduit par un autre de ses fils, Adam. La bannière était portée par MM. Louis Charbonneau et Edmond Paquette.

Un grand nombre de parents et amis étaient venus de St-Barnabé et d'autres paroisses pour rendre

lançon, membres de l'Union St-Joseph. Le chœur exécuta très bien la messe des morts. Les solis furent chantés par le notaire Am. Gélinas, de St-Barnabé, qui a rendu avec âme "Jesus Saviour", et M. Adél. Giguère le "Miserere Dei."

A une réunion des membres du Conseil de l'Union St-Joseph, tenue après l'enterrement, il fut proposé par M. Gédéon Mélançon, secondé par M. Edmond Paquette, que tout les membres désirent offrir leurs plus sincères sympathies à la famille Grenier pour la perte douloureuse qu'elle vient de subir.

Proposé par M. Louis Charbonneau, secondé par M. P. Marchand, que ce conseil fasse chanter une grande messe pour le repos de l'âme de leur confrère défunt. Proposé par M. George Bournival, secondé par M. Edmond Ringuette,

OFFICIERS DU CONSEIL LOCAL DE PLAISANCE.



En bas, de gauche à droite: Calixte Lauzon, premier vice-prés.; Placide Lalande, prés.; Rév. Omer Ferrar, Chap.; S. E. Frappier, 2e vice-prés.; Josaphat Guindon, sec.-rec.

En haut, de gauche à droite: Pierre Landriault, visiteur; Jos. D. Charron, visiteur; Alexandre Despatie, censeur; Eugène Nadeau, censeur; E. Osias Laflamme, censeur; Raphaël Paquette, trés.; Michel Girard, com.-ord.; Georges Gravel, visiteur.

les derniers hommages au défunt. On remarquait Messieurs L. Eug. Bellemare, M.D., St-Barnabé; le notaire A. A. Gélinas, St-Barnabé; Michel Bourassa, St-Barnabé; et une foule d'autres, dont les noms nous manquent.

A l'Eglise, toute tendue de noir, la levée du corps a été faite par le Rév. J. R. I. Trudel, ptre-curé de la paroisse.

Le service funèbre a été chanté par le Rév. Nap. Bastien, ptre-curé du Séminaire de Trois-Rivières, le Rév. J. E. Héroux, ptre-curé de St-Boniface, diacre, et le Rév. J. M. Boucher, ptre, vicaire à St-Pierre de Shawinigan, sous-diacre. La messe basse a été dite par le Rév. J. R. I. Trudel et le Rév. J. E. Lamy, vicaire à St-Bernard de Shawinigan.

La quête fut faite par MM. Raphael Lacerte et Gédéon Mé-

que copie des présentes résolutions soient envoyées à la famille Grenier et au "Prévoyant", ainsi qu'à d'autres journaux pour publication.

J. F. ST-ONGE,
Sec.-Rec.

LE CONSEIL DE ST-EUGÈNE ET LA QUESTION BILINGUE.

A l'assemblée régulière de ce conseil local tenu le 9 de ce mois, il a été proposé par M. J. L. Chauvette, secondé par M. Frédéric Lavergne, que les membres du conseil local de St-Eugène, de l'Union St-Joseph du Canada maintiennent leurs protestations contre le règlement 17 du Gouvernement de Toronto. Il est aussi proposé par M. J. H. Villeneuve, secondé par M. F. Lacelles, que les parents des enfants qui fré-

quentent les écoles séparées de cette paroisse avisent leurs enfants de sortir de l'école à l'arrivée de l'inspecteur protestant, et que copie de cette résolution soit transmise aux commissaires, et au "Prévoyant" pour publication.

G. N. LEROUX, Sec.

CHRONIQUE LEGALE

BENEFICIAIRES

Il ne se passe pas de mois que nous n'ayons à déplorer, avec les parents des intéressés, la négligence de sociétaires qui décèdent sans testament ou sans avoir désigné clairement le bénéficiaire de leur police d'assurance. Il en résulte une foule d'inconvénients, voire même des procès entre les héritiers, qui diminuent considérablement le millier de piastres devant échoir soit à la veuve, soit aux enfants.

Il importe donc que tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada mettent bon ordre à leurs affaires et désignent clairement le ou les bénéficiaires de leur police.

Le droit leur est acquis de changer de bénéficiaires quand bon leur semble, avec cette seule restriction qu'une police donnée à l'épouse, aux enfants ou à la mère ne peut passer ensuite à des étrangers ou parents plus éloignés, sans le consentement du bénéficiaire dénommé. Il y a là ce qu'on appelle la classe privilégiée de bénéficiaires. Une fois entrée dans cette classe, une police ne peut en sortir qu'avec le consentement du bénéficiaire. N'empêche, cependant, qu'un sociétaire peut toujours transférer sa police de sa mère à sa femme, de sa femme à ses enfants et vice-versa.

Pour effectuer un changement de bénéficiaire, il suffit à un détenteur de police d'en faire la demande par écrit au Conseil Exécutif, sur la formule en usage à cet effet, et de payer à la Société un honoraire de cinquante centins.

Lorsqu'un sociétaire a constitué sa femme bénéficiaire de sa police, il ne doit pas oublier, si celle-ci meurt, de demander l'émission d'une nouvelle police payable soit à ses enfants, soit à sa seconde épouse. Autrement, advenue sa mort, la Société paiera aux héritiers légaux et ce pourra être au désavantage de plusieurs êtres chers au défunt.

La question se complique lorsqu'une femme désire léguer à son mari une police d'assurance. Si elle demeure dans la province de Québec, elle ne peut le faire par une simple désignation écrite. Il lui faut, par un testament olographe, constituer son mari bénéficiaire de sa police, puis léguer la dite police à ses héritiers testamentaires. Ceci est un moyen détourné pour atteindre le but que la loi de la province de Québec défend d'atteindre directement.